

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON ST-TROPEZ

DOCUMENT AFFICHE DU 8/12 AU 22/12/2025

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 12
Pour	: 12
Contre	: 0
Abstention	: 0

325-30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 novembre à dix heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 14 novembre 2025, sous la présidence du M. Christian Gallo.

Etaient présents : René Isnard, Joël Christophe, Michel Costanzo, Christian Garcin, Remy Lieutier, Bernard Nal, Daniel Robert, Jérôme Samuel, Christian Troja, Nicolas Richier,

Était excusé et représenté : Nal Jean-Noël (Pouvoir donné à Rémy Lieutier),

Assistaient sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Joël Christophe,

Objet : Marché rendu infructueux pour le lot n°1 – Pièces spéciales et joints d’étanchéité relatif à une consultation sur l’acquisition de fournitures pour la sécurisation et configuration technique des points de livraisons sur le secteur de Sisteron et Valernes en rive gauche de la Durance.

Monsieur le Président expose qu’une consultation a été lancée afin d’acquérir des pièces spéciales et joints d’étanchéité, en vue de configurer et sécuriser les points de livraison sur le secteur de Sisteron et Valernes et constituer un stock.

Ces pièces spéciales étaient constituées par le lot n°1.

À l’issue de la date de remise des offres, il est constaté qu’aucune offre n’a été produite concernant ce lot n° 1

Le Conseil Syndical souhaite que ce lot n°1 soit rendu infructueux et propose de relancer la consultation uniquement pour ce lot.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à l’unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- Rendre ce marché infructueux puisque aucune offre n'a été produite pour le lot n°1.
- Relancer la consultation.
- Donner tout pouvoir au Président pour signer les documents ci rapportant.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Joël Christophe

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian Gallo



Commission Syndicale du 27 novembre 2025